

Un arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, vient de lever la prohibition sur les animaux introduits en France par la frontière belge.

Le dernier numéro des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante :

Lille, le 27 avril 1868.

Messieurs, je suis informé que l'on s'abstient assez fréquemment dans les maires de donner avis aux particuliers des décisions de l'autorité sur leurs demandes ou permissions de voirie. Cette abstention a pour effet de nuire aux intérêts des pétitionnaires et de faire accuser l'administration de retards dans l'expédition des affaires.

Je vous prie, Messieurs, de veiller à ce que ces inexactitudes ne se produisent plus à l'avenir. Lorsqu'un arrêté rendu en matière de voirie vous est adressé par l'autorité administrative, vous devez en donner immédiatement avis par écrit à la partie intéressée, sauf par elle à vous en demander une expédition authentique sur papier timbré à ses frais.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Nord,  
L. SENCIER.

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le vendredi 8 de ce mois, à sept heures du soir.

L'ordre du jour comprendra les objets suivants :

- 1° Enseignement technique ;
- 2° Etalon monétaire ;
- 3° Chemin de fer en projet ;
- 4° Rapports et objets divers.

Ce matin, a été célébrée à l'église Saint-Martin, la messe de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Une foule considérable y assistait.

M. l'abbé Crombé a prononcé le sermon.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons rapporté, d'après les journaux américains, le récit du terrible désastre arrivé sur le chemin de fer de l'Erie. Une lettre particulière de New-York, qui nous est communiquée, annonce que parmi les victimes se trouve un individu originaire de Roubaix, le nommé Jérôme DULUVIER.

D'après les détails qui nous sont fournis par une personne qui l'a beaucoup connu, DULUVIER, qui était contre-maître de filature, avait quitté Roubaix vers 1848. Il alla d'abord à Rouen, au Havre, puis en Angleterre, à Bradford, où il séjourna quelques années. Il partit ensuite pour les Etats-Unis, et il y réussit, par d'heureuses spéculations, à acquies une fortune considérable.

Il joua un certain rôle pendant la guerre de sécession et rendit un service signalé au président Lincoln, qui lui en témoigna toujours beaucoup de reconnaissance.

Il s'était marié en 1858 et jusqu'en 1860, il servit une pension à sa mère qui habitait Courtrai. Après la mort de cette dernière, il appela près de lui sa jeune sœur qui se trouve aujourd'hui son unique héritière, car sa femme, morte après deux ans de mariage, ne lui a pas laissé d'enfants.

La fortune de DULUVIER est évaluée à plusieurs millions.

Ce matin, un enfant de cinq ans, fils du sieur Frédéric D..., marchand de déchets au Cul-de-Four, étant monté sur un chariot appartenant à son père, est tombé et s'est tué sur le coup.

Nous lisons dans le Progrès du Nord.

Hier, vers deux heures, trois ouvriers cantonniers étaient occupés à travailler sur la voie du chemin de fer, entre le passage Sainte-Agnès et les fortifications, lorsqu'ils furent surpris tout-à-coup par un train de marchandises manœuvrant en arrière et près de les atteindre. Il leur resta juste le temps de se coucher à plat ventre entre les rails. C'est ce qu'ils firent.

Lorsque le mécanicien put arrêter le train, la moitié des wagons avait passé sur eux. Un seul était blessé ; c'est un nommé Adolphe Devriese, âgé de vingt-six ans. Ses blessures, soignées aussitôt par le docteur Parise, médecin de la compagnie, n'ont pas de gravité. Il a été transporté à son domicile ; quant aux deux autres, grâce à leur présence d'esprit, ils en ont été quittes pour la peur.

Nous recevons les renseignements suivants, à la date du 30 avril dernier, sur l'état des récoltes en terre dans le rayon qui nous environne :

Grâce à la température douce, grâce aux pluies de la seconde partie du mois qui lui ont fait, toutes les récoltes en terre ont fait des progrès marqués. Les plantes dites saisonnières ont notamment profité ; elles donnent aujourd'hui les plus belles espérances. L'influence des mêmes circonstances atmosphériques s'est fait sentir sur les cultures printanières, dont l'ensemencement était effectué. La levée des grains y a été en général bien fournie, leur croissance se soutient. Toutefois, certaines parties de lin, parmi les premiers semés surtout, ont été envahies par les pucerons, qui les ont ravagés, et les ravagent encore.

Dans quelques parties d'œillettes, les mauvaises herbes dominent de telle sorte les récoltes, qu'elles en rendent le sarclage fort difficile sinon impossible. Ces portions de lin et d'œillettes forment heureusement de rares exceptions dans l'ensemencement des ensemencements printaniers, et le beau temps arrive à propos pour pur-

ger la terre et effectuer de nouvelles semailles où cela est nécessaire. Il est du reste réclamé par tout le monde pour continuer et finir les semailles de mars qui ont été interrompues pendant quelques semaines.

La situation des diverses récoltes peut être résumée ainsi qu'il suit :

Plantes d'hiver : Blés, très bons ; — seigles, bons ; — escourcons, très bons ; — hivernages, assez bons ; — trèfles-luzernes, médiocres ; — colzas très bons.

Plantes du printemps : Blés, bons ; — avoines, bonnes ; — œillettes, bonnes ; — lins, assez bons, à part les exceptions mentionnées plus haut ; — betteraves, levée heureuse.

Les vergers et les jardins rivalisent avec les champs en riches promesses. Les pêcheurs, les arbricottiers, les pruniers ont eu une magnifique floraison, suivie d'une noue réussie ; les pommiers fleurissent également bien ; seuls parmi les arbres à fruits, les poiriers sont faiblement garnis de fleurs.

(Echo du Nord.)

Au marché aux grains de Lille du 6 mai, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 26 cent. à l'hectolitre.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Marie Delannoy est prévenue d'avoir dérobé à un marchand de Roubaix quinze mètres de toile, et d'avoir engagé au Mont-de-Piété un coupon qu'elle avait reçu pour en confectionner des chemises. Deux mois de prison.

Charles Vanfleteren a dérobé, à Tourcoing, plusieurs objets d'habillement ; il prétend qu'il était ivre et qu'il ignore ce qu'il a fait. Deux mois de prison.

Espérance Brys a dérobé à plusieurs reprises du pain à un logeur, à Roubaix. Quinze jours de prison.

J.-B. Caron a dérobé dans une maison de Roubaix le paletot et le parapluie d'un de ses camarades de logement. Six mois de prison.

Deux ouvriers de Roubaix sont entrés en état d'ivresse dans un café de cette ville. Sur le refus du patron de leur donner à boire, ils l'ont maltraité ainsi que son garçon. Ils feront chacun vingt jours de prison.

Louis Sacré, imprimeur à Bruxelles, Jeannette Duquesne, Alphonse Lécrisain, Jean Blanc, Auguste Paulain, sont prévenus conjointement d'avoir introduit en France des brochures et dessins obscènes, des écrits séditieux et des pamphlets contre le gouvernement français. Tous font défaut. Le premier est condamné à un an de prison et 2,000 fr. d'amende, la contrainte fixée à six mois de prison ; le second à quatre mois et 500 fr. d'amende ; les quatrième et cinquième, à six mois de la même peine et 500 fr. d'amende, la contrainte fixée pour les quatre derniers à quatre mois.

Nous lisons dans le Memorial de Lille : Notre excellent chef d'orchestre, M. Bénard, vient d'avoir la douleur de perdre son frère, M. Adolphe Bénard, dont la santé était depuis longtemps affaiblie.

On remarque beaucoup, depuis quelques jours, dans le magasin de M. Gruson, rue Royale, à Lille, un coffre-fort de très-grande dimension qui a un cachet tout particulier, tant par la force et l'élégance que par labeauté et la solidité.

La cour de cassation s'est récemment prononcée sur la question de savoir si les hurlements d'un chien attaché à la garde d'une propriété peuvent être considérés, pour le possesseur de ce chien, comme une contravention de tapage nocturne.

Cette question a été résolue négativement, le fait dont il s'agit ne tombant pas sous l'application du Code pénal, sauf aux voisins dont le repos serait ainsi troublé, à se pourvoir à fins civiles, ou devant l'autorité locale, qui apprécierait alors si elle doit intervenir par voie de réglementation.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de monsieur EUGÈNE UYTENHOVE père, décédé à Roubaix le 6 mai, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux funérailles, qui auront lieu le vendredi 8, à neuf heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée rue du Bois, 8.

## FAITS DIVERS

Nous croyons savoir positivement que l'achat du chemin de fer de Luxembourg par la compagnie française du chemin de fer de l'Est a été signé samedi à Paris. La direction de la ligne appartiendra exclusivement à la compagnie française.

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a réuni tous les documents concernant le mouvement commercial de la France, la statistique de la population, la production agricole, minière et manufacturière, les routes, les canaux et chemins de fer et la marine marchande. Voici les principaux résultats de ce travail :

La longueur des chemins de fer exploités au 1er janvier 1867, était de 14,418 kilomètres ; à construire ou en construction, 9,581 kilomètres ; concédés éventuellement, 613 kilomètres.

Le nombre de lettres transportées par l'administration des postes a été, en 1866, de 323,525,195. En 1852, les lettres ne figuraient que pour 181,000,000.

Le mouvement général de la télégraphie donne une longueur de 23,225 kilomètres exploités et 2,842,554 dépêches ; 1,209 bureaux sont répartis sur le territoire français. En 1852, on ne comptait que 43 bureaux, et le nombre des dépêches avait été de 48,105 sur 3,548 kilomètres exploités.

La valeur des monnaies fabriquées en 1866 s'élève à 409,904,334 fr. Cette valeur a été de 99,028,006 francs en 1852.

Le commerce général de la France, pour 1866, représente une valeur totale de 8 milliards 126 millions de francs, dont 3 milliards 845 millions à l'importation et 4 milliards 281 millions à l'exportation.

M. le comte de Stackelberg, le nouvel ambassadeur du czar en France, a longtemps habité Paris comme agent militaire.

Successivement ministre en Italie, en Espagne, en Autriche, il appartient, en qualité de général de division, à l'armée de l'artillerie, et il est aide de camp de l'empereur. Il avait épousé mademoiselle Tamisier, une française morte à la fleur de l'âge à Tuiin, laissant deux petits garçons. La mère et la sœur du comte de Stackelberg sont depuis longtemps fixées à Paris. Le successeur de M. de Budberg est commandeur de la Légion d'honneur.

Dans une seule journée, celle de samedi, on a constaté à Paris sept suicides : un par strangulation, un par asphyxie, un par empoisonnement, et quatre par pendaison. La noyade a fait défaut, mais elle a souvent son tour, à notre époque d'hypercivilisation.

Un pauvre jeune sculpteur habitant Orléans, et nommé Roguet avait créé, dans ses heures d'enthousiasme civique, une belle statue de la Liberté. Peu après, il mourut : la cité hospitalière se chargea de ses funérailles, mais la statue terrible et embarrassante fut reléguée dans une salle basse et obscure du musée. On n'y pensait plus que lorsque, dernièrement, des gens plus hardis que le commun des Orléanais s'avisèrent de dire qu'elle était noble et majestueuse. Cela attira l'attention. Cependant, nul ne songea à tirer cette statue des ténèbres pour couronner l'édifice et en faire ainsi, à défaut de mieux, la personnification de la Liberté des arts. Un avis moins effrayant se fit jour.

Pourquoi n'ose-t-on pas montrer l'œuvre de Roguet ? dit un esprit subtil. N'est-ce pas parce qu'elle personnifie la Liberté ? Eh bien ! arrangeons-la de façon qu'elle représente autre chose ; par exemple, la ville d'Orléans. Ne trouvez-vous pas qu'elle lui ressemble ?

C'est frappant, répondit en chœur. Et un physiologiste ajouta : — Le nez et la bouche surtout rappellent fidèlement le chef-lieu du Loiret.

L'Union raconte la trouvaille d'un chef-d'œuvre sous une épaisse couche de poussière et de fumée. Voici ce qui arrivait il y a quelques années :

Le cohéritier d'une succession ouverte à Etampes, reçut dans son lot une vieille peinture, représentant un paysage sans forme ni couleur. Bien qu'amatour d'histoire, il pensa qu'une pareille toile déshonorerait sa galerie, et s'empressa de la porter aux brocanteurs. Le premier refusa d'en donner cinquante francs, le second ne voulut pas d'une croûte, et, de guerre lasse, notre héritier la vendit trente fr. à un de ses vieux amis, peintre et restaurateur de tableaux. Ce dernier, malgré et peut-être à cause de l'avis contraire de sa femme, flaira l'œuvre d'un grand maître. Une épaisse couche de crasse et de poussière ne rebuta pas l'artiste, qui, au bout de trois mois, parvint à remettre le tableau dans un état parfait.

Survirent les deux brocanteurs, qui restèrent stupéfaits d'étonnement et furieux de leur propre sottise à la vue de l'admirable paysage qui apparaissait à leurs yeux.

L'ancien propriétaire fut prévenu à son tour, et avec une émotion facile à comprendre, il demanda à l'artiste : — Combien en voulez-vous ? — Deux cent mille francs ! répondit-il avec simplicité.

— Il les veut, si je les avais, je n'hésiterais pas. C'est le plus beau Claude que j'aie vu de ma vie.

— Et le plus beau Claude qui existe, mon ami ! S'il faut en croire des amateurs qui ont passé leur vie à étudier le maître. L'un d'eux m'a offert cent et dix mille fr. du premier coup... Je tiens bon : on montera à mesure que le tableau sera connu. Personne ne veut croire à l'existence d'un nouveau Claude. On vient ici prêt à railler, et quand on a vu, on fait comme vous : on s'en va tout ému !

Telle est l'histoire du nouveau Claude Lorrain, un des plus fins joyaux de l'Ecole française.

Le paysage représente un des sites solennels et beaux de la campagne romaine, que Claude a tant aimé à peindre. Une nature héroïque s'étale devant le spectateur. Les montagnes sabbines ferment l'horizon, et les plaines coupées par le Tibre s'étendent en ondulations sans fin jusqu'à la base de la chaîne. Une tour et de grandes masses de feuillage à droite, des arbres à haute tige sur la gauche, en-

cadrent le paysage, guident la vue et l'amènent, à travers les mouvements les plus imperceptibles du terrain, au pied de la montagne, dont la cime bleue se détache sur un fond lumineux.

Un ancien député au parlement italien, M. Petrucci della Gattina, a publié, en Belgique, un ouvrage pour réhabiliter Judas. Le journal officiel de Florence s'est empressé de rendre compte complaisamment de ce livre, et de reconnaître avec l'auteur que Judas fut un patriote et un parfait gentilhomme. Le journal officiel ajoute que la publication de l'ouvrage de M. Petrucci della Gattina a été interdite en France.

Il n'y a qu'un compatriote de Liborio Romano qui put réhabiliter Judas, et il appartenait à l'organe de la révolution italienne de vanter le patriotisme et la noblesse du plus fameux et du plus social des traîtres.

On lit dans une correspondance du Meschacé journal louisianais :

Si Napoléon III veut annexer une île à la France et taquiner Bismark, je lui apprendrai par le Meschacé, auquel il est sans doute abonné, que Honey Island — l'île de Miel ! — située entre les bras est et ouest de la rivière aux Perles, était et est restée française, ayant été oubliée dans le traité de cession de 1790, ce dont j'informe l'Empereur, sans solliciter la croix pour ce service.

Le directeur d'une grande Revue reçut un matin la visite d'une députation de ses rédacteurs.

Un écrivain, dont le talent avait puissamment contribué au succès du journal, se mourait d'une maladie de poitrine.

Et, comme suprême consolation plutôt que comme dernier remède, les médecins lui avaient ordonné d'aller encore une fois respirer l'air natal.

Pour lui permettre d'accomplir ce triste voyage, ses amis venaient demander cent francs.

Le directeur commença par refuser net. Les amis insistèrent.

Forcé dans ses derniers retranchements : — Ah ! ça, mais, s'écria notre homme, êtes-vous sûrs au moins que ce n'est pas une carotte, et que ce garçon est bien véritablement condamné ?

Les amis firent un geste de douloureuse affirmation.

— Alors je consens à avancer cinquante francs.

— Sans doute. C'est le prix du chemin de fer d'ici au pays du malade. Or, puisqu'il n'en reviendra pas, il me semble tout à fait inutile de s'inquiéter des frais de retour.

L'International raconte un incident qui s'est passé récemment à Londres, dans l'un des théâtres de l'East-End, — théâtre que l'International ne nomme pas, — pendant une représentation de Rigoletto.

Un des spectateurs trouvant que la voix de la jeune première laissait quelque chose à désirer, se mit à lancer un coup de sifflet vigoureux. On cria aussitôt : « A la porte ! à la porte ! »

Le mécontent répondit par un second coup de sifflet plus retentissant encore que le premier. Un policeman essaya de lui imposer silence : mais voyant qu'il persistait dans ses démonstrations bruyantes, il chercha à l'entraîner hors de la salle. Malheureusement, il avait à faire à solide poigne, et, malgré ses efforts, le récalcitrant ne bougea d'une semelle.

Cependant Rigoletto, qui paraissait s'en nuire sur les planches, réclama le silence, descendit de la scène et, mit le siffleur à la porte, et, sans transition aucune, reprit le duo où il l'avait laissé.

Nous ignorons si le fait raconté par l'International doit servir de règle pour juger les habitudes du théâtre anglais. Mais nous doutons que le procédé de Rigoletto londonien réussit beaucoup en France.

La Revue grammaticale vient de joindre à son cadre une Revue littéraire sous la direction de M. CLAUDIUS HÉROLD, auteur bien connu des lecteurs qui recherchent avec tout dans la littérature l'honnête et l'utile, sans nuire à l'agréable. La Revue grammaticale et littéraire paraît tous les mois. Prix : 4 fr. par an. F. BOUQUEREL, édit., 34, rue Cassette, à Paris. (Voyez aux annonces)

L'ÉPARGNE véritablement le plus complet et le moins cher des journaux financiers, publiés, chaque dimanche, pour 2 fr. 40 par an, plus de 200 matières que des journaux réunis : tirages, tableaux de bourse, recettes des chemins, changes, situations, émissions, convocations, comptes-rendus d'assemblées générales, conseils gratuits, articles raisonnés, qui en font le guide indispensable des actionnaires et obligataires. Envoyer mandats ou timbres-postes, 7, place de la Bourse, Paris. 7749

Dépêche commerciale. Liverpool, 7 mai. — Marché continue calme. Ventes 8,000 balles. Middling louisiana puble à 12 3/4. Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE Du 7 Mai 1868

Cours de 4 ans	69 25	Cours de 3 ans	69 30
4 1/2	99 60	3 1/2	99 55

Formation de Société M. Alexis Fourny, entrepreneur de Bâti-ments et d'ornements, demeurant à Tourcoing, hameau du Blanc-Seau, et M. Louis

Deldicque, propriétaire, demeurant à Roubaix, ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale : FOURNY et DELDICQUE.

Son objet est l'entreprise des travaux de bâtiments en ce que cela concerne la fourniture de pierres blanches, leur taille et ornements, partout où ces travaux devront être exécutés, soit en France, soit à l'étranger.

Son siège est à Tourcoing, hameau du Blanc-Seau, dans une maison à front de la route de Mouvaux, occupée et appartenant à ledit sieur Fourny.

ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy

VILLE DE LANNOY

Rue de Lille

I. UNE BELLE MAISON

à 2 étages avec le fonds et terrain en dépendant, occupée sans bail par M. Dumon, charcutier, tenant d'un côté à M. Deleplanque-Laloy, d'autre côté à M. Mathon et pardevant à l'habité rue de Lille.

II. UN BEAU MOBILIER

consistant en : chaises, horloge, poêle, commode, armoire, glaces, tables, cuvelles, cuivres, bois de lit, coffre, batterie de cuisine.

2° Bois travaillé, battens, madriers, poutres gittes, planches feuilletées et autres, etc., etc.

En la demeure de Mme Ve Lefrançois

A VENDRE

par suite de décès.

L'an 1868, le mardi 12 mai, M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera, savoir : 1° A 9 heures du matin, en la demeure de feu Mme Lefrançois, à la vente des dits mobilier et bois.

2° A 4 heures de relevé, en son étude, à l'adjudication définitive de ladite maison.

M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de ces ventes et des conditions. 7768

Etude de M<sup>e</sup> HURTREL, avoué à Lille.

ROYAUME DE BELGIQUE, Arrondissement de COURTRAI.

COMMUNE D'HERZEAUX

Empire français — Département du Nord — Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

et commune de Wattrelos (canton de Roubaix)

TERRES A LABOUR, MAISONS

Jardin potager et d'agrément

A VENDRE

par suite de faillite.

Le mercredi 20 mai 1868, à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Lille, au palais de justice, à 11 heures précises du matin.

Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'avoués et à l'audience.

DÉSIGNATION DES BIENS :

1° 97 ares 46 centiares environ de terre à labour situés à Herzeaux, hameau des Ballons.

Mise à prix : 4,000 francs.

2° Une maison actuellement vacante, située à Herzeaux, hameau du Petit tout contre, avec étage au-dessus du rez de chaussée, solidement construite, propre à une petite maison de campagne, érigée sur 4 ares 43 centiares environ de terrain arrenté pour partie.

Mise à prix : 2,000 francs.

3° 72 ares 20 centiares environ de jardin potager et d'agrément, entourés de haies et murs, plantés d'arbres fruitiers, sis au même lieu hameau du Petit tout contre. Ce jardin est libre d'occupation.

Mise à prix : 1,000 francs.

4° Deux maisons à usage de marchand-cabaretier, situées à Herzeaux, hameau des Ballons, occupées l'une par Doréche et l'autre par Flipo, contenant en fonds, parmi le jardin potager sur le derrière et terrain sur le devant 32 ares 43 centiares environ d'héritage traversés par une carrière menant du hameau des Ballons au Chapelle rouge.

Mise à prix : 7,250 francs.

5° La juste moitié à prendre du côté du Nord de 3 hectares 23 ares 39 centiares de prairies (soit 1 h. 61 a. 69 c.) sises à Wattrelos, lieu dit les Prés.

Mise à prix : 7,300 francs.

6° Une belle maison sise à Roubaix rue de Lille n° 47, avec étage et mansarde au-dessus du rez de chaussée, cour et jardin, comprenant cave, salon, salle à manger, cabinet, cuisine, buanderie, etc.

Mise à prix : 25,000 francs.

NOTA. — Les articles 2 et 3 pourront être réunis après leur adjudication partielle.

— Et dans le cas où ces deux articles seraient adjugés séparément, la porte établie dans le mur qui les sépare sera supprimée à frais communs par les acquéreurs.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au greffe du tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ;

2° à M. LEQUENNE, syndic de la faillite, à Lille, rue de l'Hôpital militaire, 80 ;

3° à M<sup>e</sup> COTTIGNY, notaire liquidateur, à Roubaix, rue Neuve 44.

4° à M<sup>e</sup> HURTREL, avoué poursuivant, à Lille, rue de l'Hôpital militaire, 106.

(Voir pour le détail, le Memorial de Lille du 28 avril dernier.) 7760